Deux Iroquois étant venus sur la batture du Sault Normand qui se trouvait vis-à-vis le Château, M. de Maisonneuve commanda à M. Lemoine et à un nommé Nicolas Godé d'y aller en canot afin de savoir ce qu'ils voulaient. Nos deux français approchant, un de ces misérables, intimidé par sa mauvaise conscience, se jeta dans son canot, s'enfuit, et laissa son camarade "dégradé" sur la roche où nos canotiers le prirent. Le second reparut de fort loin ; nos Français se jetèrent soudain dans leur canot, le poursuivirent si vivement qu'il lui fut impossible d'échapper : il fut pris.

Le 18 juin 1651, les Sauvages se jetèrent sur Ville-Marie, Lemoine est appelé à les repousser, et, en quelques instants, ne tarde pas à les mettre en fuite après en avoir tué un grand nombre.

Le mariage de Charles Lemoine eut lieu le 28 mai 1654, et fut célébré à Ville-Marie par le révérend Claude Pijart. Il épousa Catherine Primot, qui était née à Saint-Denis-le-Petit, au diocèse de Rouen, vers 1641 ; son vrai nom était Catherine Thierry, fille de Guillaume Thierry et de Elisabeth Messier ; elle avait été élevée et adoptée par Antoine Primot et Martine Tessier, son épouse.

M. de Maisonneuve, voulant reconnaître la valeur des services de Lemoine à la Colonie, choisit cette occasion et lui donna, ainsi qu'à son épouse, au quartier de la Pointe St-Charles, près de la grande Anse, une terre de 90 arpents, entre le fleuve Saint-Laurent et la terre de Jean Saint-Père, à condition qu'Antoine Primot et son épouse auraient la jouissance, leur vie